



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 31 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente-et-un juillet, le conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE DE CORCY, convoqué le 26 juillet, s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BARON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARON, maire ; Mmes et MM LACROIX, LEFEVER, JULIAT, LIVENAI, OCTRUE Adjoints ; MMES et MM GIRARD, BORROD, DELANGE, TOMATIS, MATHIEU, FREDERICKX, COMBE, GUILLOT.

POUVOIRS : Monsieur OZIL à Monsieur le Maire ; Monsieur BROUXEL à Monsieur LEFEVER ; Madame REMLINGER à Madame GUILLOT.

ABSENTS: MMES TRIBOLET, GRAIMPREY, REMLINGER ; MM. BROUXEL, LHUILLIER, OZIL, RUYS, LOREAU, ROSENBERG.

SECRETAIRE: Madame Sandrine FREDERICKX

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 19 juin 2017 : Madame COMBE précise qu'elle n'est pas opposé à la mise en place de conteneur à verres enterrés mais contre l'emplacement retenu place des Anciens Combattants et indique que cet emplacement n'a jamais été évoqué en conseil. Monsieur le Maire répond que le conteneur sera positionné à la place de l'abri bus et éloigné le plus possible de la maison de Madame Combe.

I) AFFAIRES GENERALES

➤ **Compte-rendu des décisions municipales prises par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.**

Signature du MAPA pour la réalisation de travaux d'assainissement : constitution du dossier de subvention et étude avant-projet pour un montant de 6 250 € HT avec la SARL TORTORICI CONSULTANT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- Parcelle AV 259, 18 impasse des Mûriers pour 715 m²
- Parcelle AN 77, 80 route de Bourg-en-Bresse : un appartement de 41.01 m² et un garage
- Parcelle AT 235, 55, route de Lyon, un appartement
- Parcelle AV 131, 13 Impasse des peupliers pour 1 017 m²
- Parcelles AS 114, Le Favrot, appartement de 59 m², un garage, un jardin de 256 m² Parcelle AH
- Parcelle AS 31, rue de la Gare, 8 m² à détacher de la parcelle de 289 m²
- Parcelles AN 49, 245 et 248, 40 place Victor Hugo : un appartement de 53.01 m² et un garage
- Parcelle AE 50, Prarieux (zone Artisanale de Sure) pour 4 400m²

➤ **SIEP Dombes Saône : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport effectué par le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable Dombes Saône doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Le Présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Monsieur LIVENAIS, quatrième Adjoint au Maire, délégué au sein du SIEP, présente le rapport.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

II) FINANCES

➤ **Emprunt pour le rachat du bâtiment TECCO, porté par l'EPF**

Monsieur le Maire indique qu'il est envisagé de réaliser un emprunt afin d'interrompre la mission de portage par l'Etablissement Public Foncier de l'Ain du bâtiment "TECCO" sis en zone industrielle de Sure sur un tènement de 4 104 m² cadastré section AK 9, 10 et 11 et de racheter par anticipation cet immeuble.

Il explique que les frais de portage fonciers et de gestion s'élève à 17 794.18 € HT pour l'année 2017. Le solde d'investissement de l'immeuble s'élève à 344 015.08 €.

Monsieur LEFEVER, deuxième adjoint, ajoute que l'EPF ne peut être exonéré des taxes foncières et que ces dernières s'élèvent à 9 000 € pour 2016. D'où le montant élevé des frais de portage et de gestion. Il indique avoir consulté plusieurs banques et propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne dont conditions suivantes :

- Montant : 350 000 € (Trois cent cinquante mille euros)
- Typologie Gissler : 1A
- Durée d'amortissement : 10 ans
- Périodicités des échéances : annuelle
- Date de versement des fonds : 25/10/2017
- Première échéance : 25/01/2018
- Deuxième échéance : 25/01/2019 – échéances jusqu'au 25/01/2027
- Taux du prêt : 1.22 %
- Taux d'annuité : 1.05 %
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Echéances constantes de 37 053.20 € - Amortissement capital progressif et intérêts dégressifs
- Commission d'engagement : 0.1 % du montant emprunté
- Procédure de remboursement : sans mandatement préalable
- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance, moyennant un préavis et paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la rétrocession par anticipation du tènement sis ZI de Sure, cadastré section AK 9, 10 et 11 d'une superficie de 4 104 m² acquis par l'EPF en juillet 2015, décide de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes d'un montant de 350 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

➤ **Octroi de subvention**

Madame OCTRUE, cinquième adjointe, présente à l'Assemblée les demandes de subventions suivantes :

- Jeunes Sapeurs-Pompiers2 000 €
- Rencontres et Amitiés pour la Ronde des saint André750 €

Madame OCTRUE précise que la Ronde des Saint André est une manifestation qui sera portée par le club "Rencontres et Amitiés" et indique que ces montants sont provisionnés dans le budget 2017.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions ci-dessus mentionnées et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017 au compte 6574.

➤ **BUDGET PRINCIPAL : décision modificative n° 1**

Monsieur Claude LEFEVER présente la décision modificative n° 1 du budget principal : il s'agit de permettre l'intégration en section d'investissement des travaux réalisés en régie pour l'extension de l'école maternelle et la création des jardins familiaux et d'abonder certains comptes afin de permettre la réalisation de travaux complémentaire à la salle polyvalente et à l'espace sportif de la Sure, de permettre le mandatement de factures dont les montants n'étaient pas connu lors du vote du budget tels les frais de gestions pour le portage d'un bâtiment par l'EPF et l'augmentation de la cotisation au SIEA pour la compétence "communication électronique". Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les écritures suivantes :

Intitulé	DEPENSES		RECETTES	
	compte	montant	Compte	montant
Honoraires	6626	+ 20 000.00		
Autres contributions	65548	+ 7 500.00		
Taxes additionnelles aux droits de mutation	7381			+ 15 900.00
Immobilisations corporelles 042				+ 11 600.00
FONCTIONNEMENT		+ 27 500.00		+ 27 500.00
Dépenses imprévues	020	-4 500.00		
Etats et établissements nationaux			1321/249	+ 20 000.00
Autres			1328/249	+ 12 000.00
Emprunts	1641	+ 4 500.00		
Emprunts			1641	+ 350 000.00
Autres agencements 040	2128	+ 9 900.00		
Autres agencements	2128/245	- 8 000.00		
Autres bâtiments publics	21318/237	+ 8 000.00		
Autres bâtiments publics	21318/249	+ 350 000.00		
Constructions 040	2313	+ 1 700.00		
- Constructions	2313/249	+ 24 000.00		
Constructions	2313/250	- 3 600.00		
INVESTISSEMENT				382 000.00

III) ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2016 du délégataire du service public. Monsieur le Maire explique que le programme de travaux d'assainissement à entreprendre suite à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement visant notamment à protéger le milieu naturel et en particulier la rivière la Sereine et à limiter les eaux claires parasites est susceptible de bénéficier

d'aides du Département et de l'Agence de l'Eau et du programme d'action "Sauvons l'Eau !" (2013-2018)

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Département et l'Agence de l'Eau, il convient :

- de valider la totalité de l'opération des travaux de réhabilitation et d'élimination des eaux parasites du réseau d'assainissement, d'un montant de 1 685 409.58 € HT :
 - RD 1083 - rue du Mont Blanc –route de Tramoyes : travaux visant à l'élimination de presque 200 m³/j d'eaux claires parasites et au moins 6 000 m² de surface active.
 - RD 1083 – RD 4 de la mairie au DO 3 : travaux visant à remédier au sous-dimensionnement du collecteur de transfert, aux apports importants d'eaux météoriques, structure de contre-sens des antennes au droit de la mairie
 - Recalibrage et refonte du DO3 : les travaux visent à recalibrer et à refondre la structure du DO 3 pour limiter les rejets au milieu naturel
 - Création d'un bassin de rétention des eaux unitaires en amont de la station d'épuration et recalibrage du déversoir d'orage de la STEP : ces travaux visent à supprimer les nombreuses surverses qui dégradent le milieu naturel
 - remplacement de 2 regards sur lesquels les eaux claires parasites sont estimées à plus de 105 m³/j
 - campagne de contrôle des branchements : ces travaux visent à limiter les apports d'eaux météoriques
 - campagne d'inspections télévisées : ces travaux visent à vérifier l'état des réseaux afin de limiter la réhabilitation au strict nécessaire et éviter le remplacement de tronçons qui ne présentent pas d'anomalies

Monsieur le Maire précise que les travaux pour le bassin enterré commenceront cet automne et que le propriétaire et le cultivateur du terrain sur lequel seront réalisés ces travaux débuteront dans le dernier trimestre 2017, le propriétaire et le cultivateur ayant donné leur accord.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la totalité de l'opération pour un montant de 1 685 409.58 € HT, sollicite les aides du Département et de l'Agence de l'Eau pour ces travaux, autorise le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de la commune de Saint André de Corcy et à lui reverser, et demande l'autorisation au Département et à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient lui être attribuées.

IV) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la fusion des Trésorerie de Villars les Dombes et de Châtillon sur Chalaronne au 1^{er} janvier 2018. Cette fusion va entraîner la fermeture de la trésorerie de Villars.
- Monsieur LEFEVER indique qu'une nouvelle activité de conseils en organisation d'entreprises vient de s'installer rue de la Gare.
- Monsieur LEFEVER informe l'Assemblée de la mise en ligne sur le site internet de la commune d'un message de mise en garde de la gendarmerie pour escroquerie "dossier AD'AP". Les entreprises sont démarchées "agressivement" par des organismes se faisant passer pour des organismes agréés proposant la réalisation de diagnostic d'accessibilité et menaçant les entreprises de sanctions en cas de non réalisation.

- Madame LACROIX indique que la tournée dans le cadre du concours des maisons fleuries va débiter en fin de semaine.
- Madame OCTRUE rappelle la tenue du forum des associations le 2 septembre de 9 h à 13 h. Un repas sera servi par le pôle enfance à la suite du forum. Les bénéfices de ce repas iront au Téléthon.
- Madame GUILLOT indique avoir été interpellée par un agent de la déchetterie au sujet des horaires erronés d'ouvertures de la déchetterie mis en ligne sur certains sites. Madame LACROIX répond qu'elle fera remonter l'information à la communauté de communes puisque la déchetterie est un service communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 40 heures

La Secrétaire de Séance,
Sandrine FREDERICKX

Le Maire,
Jean-Pierre BARON

Saint André de Corcy